

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Molsheim
Membres en fonction : 47

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE LA VALLEE DE LA BRUCHE**

Séance du 23 Janvier 2017
Sous la présidence de Monsieur Pierre GRANDADAM
Le Conseil de Communauté s'est réuni le 23 Janvier 2017 sur convocation
Adressée par le Président le 16 janvier 2017.

Étaient présents: Madame Alice MOREL, (Vice-présidente), Messieurs Alain FERRY, Jean-Bernard PANNEKOECKE, Marc SCHEER (vice présidents).

Mesdames Myriam SCHEIDECKER, Laurence JOST, Christine MORITZ, Michèle POIROT, Martine KWIATKOWSKI, Christiane OURY, Geneviève GABRIEL, Sabine KAEUFLING. Messieurs Gérard DOUVIER, Marc DELLENBACH, Emile FLUCK, Maurice GUIDAT, Philippe REMY, Pierre MATHIOT, Denis BETSCH, Patrick BEIN, Patrick APPIANI, André WOOCK, André WOLFF, Laurent LANDAIS, Régis SIMONI, Vincent FELDER, Jean VOGEL, Gérard DESAGA, Laurent BERTRAND, Michel AUBRY, Ervain LOUX, Alain GRISE, Pierre REYMANN, Paul FISCHER, Alain HUBER.

Avaient donné procuration : Mesdames Christiane CUNY (proc à Pierre MATHIOT), Marie-Claude PADELLEC-ASLAN (Proc à Christiane OURY), Edwige TOMAZ (Proc à Alain HUBER). Messieurs Guy HAZEMANN (Proc à Nicole LIGNEL), Jean-Louis BATT (Proc à Laurence JOST), Thierry SIEFFER (Proc à Gérard DOUVIER), Marc GIROLD (Proc à Vincent FELDER), Hubert HERRY (Proc à Jérôme SUBLON) , Frédéric BIERRY (Proc à Laurent BERTRAND).

Excusée : Mesdames Patricia CASNER, Nathalie CALMES-CARDOSO.

Suppléants : Mesdames Nicole LIGNEL (procuration), Claudine BOHY, Andrée PHILBERT, Catherine VINCENT. Messieurs Jean-Claude CASNER, Serge GRISLIN, Bernard MARCHAL, Nicolas BONEL, Raymond GRANDGEORGE, Jean-Pol HUMBERT, Léon KRIEGUER, Jérôme SUBLON (procuration), Yves MATTERN, Jean COURRIER, Patrick WIDLOECHER-LOUX.

Suppléants excusés : Mesdames Véronique SLIPKO, Francine MICHEL.

Assistaient à la réunion : Madame Anne Catherine OSTERTAG. Messieurs Jean Sébastien LAUMOND, Eric MUZIOTTI.

Ordre du Jour

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 19 décembre 2016,
- 2) Décisions du Bureau du 09 janvier 2017,
- 3) Communications,
- 4) Gestion du personnel :
 - a. création de poste,
 - b. Contrat à durée Déterminée remplacement
- 5) Collège Louis Arbogast : Demande de subvention chorale,
- 6) Office de Tourisme de la Vallée de la Bruche : subvention pour prise en compte des charges locatives de l'année 2016,
- 7) Etude financière
- 8) Divers.

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 DECEMBRE 2016,

Le procès verbal de la séance de conseil de communauté du 19 Décembre 2016 est approuvé, à l'unanimité.

2) DECISIONS DU BUREAU DU 09 JANVIER 2017,OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT – RENOVATION URBAINE (OPAH-RU) : VALORISATION DU PATRIMOINE

VU la convention d'OPAH-RU signée le 18 mai 2016,

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 19 Octobre 2015,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder des subventions d'un montant total de **2 928.09 €** à divers bénéficiaires dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat : Rénovation Urbaine.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu du la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche (établie par SOLIHA / PACT).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 6557.

PROGRAMME D'INTERET GENERAL RENOV'HABITAT 67 : VALORISATION DU PATRIMOINE:

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 20 juin 2016,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder des subventions d'un montant total de **4 000,00 €** à divers bénéficiaires dans le cadre du PIG Rénov'Habitat 67.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu du la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche (établie par SOLIHA / PACT).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 6557.

PROGRAMME D'INTERET GENERAL RENOV'HABITAT 67 : PROPRIETAIRES OCCUPANTS MAJORES

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 20 juin 2016,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder des subventions d'un montant total de **2 000.00 €** à divers bénéficiaires dans le cadre du PIG Rénov'Habitat 67.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu du la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche (établie par SOLIHA / PACT).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 6557.

ENTRETIEN DES BATIMENTS

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 05 mai 2014,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de confier à

- L'entreprise AQUACLEAN des travaux de :
 - Nettoyage des 3 courts de tennis en résine au Tennis Club de la Vallée de la Bruche pour un montant évalué à 3 150.00 € HT.
 - Entretien annuel de 2 courts de tennis en gazon synthétique silice rouge au Tennis Club de la Vallée de la Bruche pour un montant évalué à 2 300.00 € HT.
- L'entreprise PROCESS ENERGY pour le remplacement des têtes thermostatiques au Musée Oberlin à Waldersbach pour un montant évalué à 940.64 € HT.
- L'entreprise JUILLOT des travaux de menuiserie à la Salle Polyvalente à La Broque pour un montant évalué à 1 497.00 € HT.
- L'entreprise OFB des travaux de motorisation du rideau de scène à la Salle Polyvalente à La Broque pour un montant évalué à 3 478.00 € HT.
- L'entreprise SELVA Philippe des travaux de maçonnerie au stade de foot à Barembach pour un montant évalué à 645.00 € HT.
- L'entreprise PHILIPPI CAB des travaux d'installation d'un châssis coulissant à la Maison de la Vallée à Schirmeck pour un montant évalué à 3 832.00 € HT.

ENTRETIEN DES BATIMENTS : TERRAIN DE FOOTBALL EN GAZON SYNTHETIQUE A BAREMBACH : CONTRAT D'ENTRETIEN 2017/19

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 05 mai 2014,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de confier les travaux d'entretien du Terrain de Football en gazon synthétique à Barembach, à l'entreprise AQUA CLEAN,

AUTORISE le Président à passer commande et à payer les factures correspondantes auprès de l'entreprise AQUA CLEAN, domiciliée, 16 Route de Salbris, 18330 NANCAY,

La somme nécessaire à la réalisation de cette mission est évaluée à **4 286,00 € HT** pour l'année 2017.

3) COMMUNICATIONS.

MAISON DE SERVICES AU PUBLIC

Pôle Emploi est dans les locaux de la Maison de la Vallée depuis ce 9 janvier. Un conseiller est présent sur rendez vous les lundis, mardi et vendredi. De plus, à l'accueil de la communauté de communes de la Vallée de la Bruche, il y a une borne qui permet aux personnes de mettre à jour leur dossier personnel.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE :

Dans le cadre de la mutualisation, une réunion de travail est organisée le 02 février à 19h30 à la Salle Polyvalente de La Broque avec l'association EGEE.

TRES HAUT DEBIT : une réunion sur le déploiement est organisée le 6 février à 17 heures à la salle polyvalente de La Broque. Les maires ont été invités. Il est important que chaque commune soit représentée.

LE 1^{er} DRAPEAU : projection du film au cinéma Le Royal à Rothau le mercredi 8 février 2017 à 19h30.

SESSION DE TRAVAIL « URBANISME ET PAYSAGE – quel(s) projet(s) et avec quel(s) outil(s) de planification » le JEUDI 23 FEVRIER 2017 (8h30 – 18 h00 ; Salle Polyvalente de La Broque).sont invités les délégués communautaires. Il vous est proposé d'associer à cette journée, les élus municipaux en charge de l'urbanisme, les personnels communaux. Nous invitons également les Personnes Publiques Associées et les bureaux d'études. Cette session se déroulera en différents temps et elle sera animée et réalisée en partenariat avec nos interlocuteurs locaux sur les questions d'urbanisme (ATIP, SCOT de la Bruche, ...) mais aussi avec l'appui de professionnels membres du réseau « Paysage et Urbanisme » de Mairie Conseils (Yves Gorgeu, expert Paysage-Urbanisme Mairie Conseils ; Mathilde Kempf, BE Architecte Urbaniste et animatrice du réseau ; Simon Paillet, Responsable du Pôle Aménagement/Développement/Education Architecte Urbaniste Parc naturel régional du Massif des Bauges ; Un ou une élue président d'une intercommunalité et en charge de ce dossier urbanisme au sein du Parc naturel régional du Massif des Bauges).

L'enjeu de cette journée est de permettre aux communes de prendre une décision en matière de transfert ou non de la compétence « Urbanisme » à l'intercommunalité.

Rappel avant le 26 mars : 25 % des communes (7 communes) représentant 20% de la population (4 400 hbts) peuvent s'opposer à ce transfert.

SENTIER LUDIQUE OU THEMATIQUE A DESTINATION D'UN PUBLIC DE FAMILLE.

Suite à la réunion qui s'est tenue le 10 janvier à 17 heures à la Maison de la Vallée, une note va être adressée à toutes les communes de la CcVB pour présenter la démarche qui s'inscrit dans la filière « Station vallée » de la stratégie du massif des Vosges et qui s'est donnée pour objectif d'améliorer l'adéquation entre offre touristique en montagne et demande des familles.

Pour la vallée de la Bruche, il a été décidé de consacrer l'ingénierie de projet à l'étude d'un projet **de sentier ludique ou thématique à destination d'un public de famille.**

Les **Caractéristiques d'un sentier Ludique ou thématique 4 saisons** sont

- Un cheminement large en boucle,
- 1h30 à 2h de marche,
- Une thématique qui ait du sens par rapport au territoire (ancrage local)
- Une bonne intégration dans le milieu naturel
- Une valorisation du patrimoine local pour les touristes comme les locaux
- Une signalétique rappelant le thème
- Divers jeux à faire en famille ou entre amis

Les communes intéressées doivent se faire connaître.

Les prochaines étapes sont l'organisation d'un voyage d'études en Autriche du 28 au 30 juin 2017 et la définition d'un ou deux projets pour la vallée de la Bruche Recherche de financement

COURRIERS DE REMERCIEMENT

Monsieur le Président donne lecture du courrier de remerciement

- de Robin Grandadam, à qui la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche a accordé une aide de 500 € pour sa formation au pôle espoir de Fontainebleau
- du Président de l'association les amis d'Emmanuel . La Communauté de communes de la Vallée de la Bruche a bénéficié dans le cadre du Dispositif Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte d'une dotation de 2000 ampoules Led de la part de l'entreprise REXEL à destination des foyers à faible revenu. Celles-ci ont été livrées et réparties entre les associations d'aide (Croix Rouge, Entraide Haute Bruche, Epicerie Sociale, Les amis d'Emmanuel et les Restos du Cœur).

4) GESTION DU PERSONNEL**a) CREATION DE POSTE : ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2^{EME} CLASSE**

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE la création d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif Principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} février 2017.

La durée hebdomadaire de service afférente à cet emploi est fixée à 35 heures.

b) CREATION DE POSTE : ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{EME} CLASSE

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE la création d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique Principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} février 2017.

La durée hebdomadaire de service afférente à cet emploi est fixée à 35 heures.

c) CONTRAT A DUREE DETERMINEE REMPLACEMENT

Afin de préserver la continuité du service administratif et de faire face au remplacement dans le cadre d'un mi-temps thérapeutique et au surcroît d'activité,

Monsieur le Président demande l'autorisation de recruter un(e) ou des contractuels (les) du 1^{er} février 2017 au 30 septembre 2017.

La rémunération de cette (ces) personne(s) est calculée sur la grille d'adjoint administratif de 2^{ème} classe, cadre d'emploi de catégorie C.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité ,

AUTORISE Monsieur le Président à signer le contrat de travail ainsi que toutes pièces y relatives.

Les crédits nécessaires seront prévus au compte 6413 « Personnel non titulaire » du Budget Primitif 201

5) COLLEGE LOUIS ARBOGAST : DEMANDE DE SUBVENTION CHORALE.

Par courrier en date du 13 décembre 2016, Madame la Principale du Collège Louis Arbogast de Mutzig sollicite auprès de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche une participation financière aux rencontres des chorales académiques.

Vu l'article 6.4.1. des statuts de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche « Soutien financier aux actions menées dans le domaine de l'enseignement du second degré du secteur » stipulant

« Pour les enfants des communes de Bourg Bruche et Saâles, scolarisés par dérogation au collège du Spitzemberg à Provenchères sur Fave et d'Urmatt, scolarisés au collège louis Arbogast à Mutzig, la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche prend en charge l'ensemble des frais relatifs aux animations, voyages et séjours proposés par les collèges et lorsqu'une participation communale est sollicitée »

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de verser au collège Louis Arbogast de Mutzig une subvention de **250.00 €**

CR CC du 23 JANVIER 2017

La somme nécessaire au paiement sera inscrite au budget primitif 2017.

6) **OFFICE DE TOURISME DE LA VALLEE DE LA BRUCHE : SUBVENTION POUR PRISE EN COMPTE DES CHARGES LOCATIVES DE L'ANNEE 2016,**

VU la demande de subvention de Monsieur le Président de l'Office de Tourisme de la Vallée de la Bruche en date du 09 janvier 2017,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de verser à l'Office de Tourisme de la Vallée de la Bruche une participation complémentaire de fonctionnement de **10 087.27 €** pour l'année 2017, correspondant aux charges locatives de l'Office de Tourisme pour l'année 2016.

Cette somme sera prélevée sur le compte 6574 du Budget Primitif 2017.

7) **ETUDE FINANCIERE**

L'objet de cette étude est de faire le bilan sur la 1^{ère} année de mise en œuvre de la Fiscalité Professionnelle Unique, vérification des données en matière de fiscalité, d'attributions de compensation et les projections financières pour la CcVB à l'horizon 2020.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de confier au cabinet **STRATEGIES LOCALES**, conseil stratégique aux collectivités publiques, représenté par son directeur général, Monsieur Franck Valletoux, une mission d'assistance financière visant à définir une stratégie financière globale pour la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche.

AUTORISE le Président à passer et à signer :

- Tous documents relatifs au montage et au financement de cette opération et notamment le devis à intervenir,
- Le coût total de l'étude est évalué à **7 650,00 € HT soit 9 180,00 € TTC**. Un acompte de 30 % sera demandé au lancement de l'étude. Le solde sera dû dès la remise des conclusions de la mission.

8) **DIVERS**

/

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 heures 00.

M. Gérard DOUVIER		Mme Alice MOREL	
Mme Nicole LIGNEL		Mme Myriam SCHEIDECKER	
M. Marc DELLENBACH		M. Jean Bernard PANNEKOECKE	
/		/	
M. Pierre MATHIOT		M. Denis BETSCH	
M. Patrick BEIN		M. Emile FLUCK	
M. Maurice GUIDAT		M. Philippe REMY	
/		Mme Laurence JOST	
Mme Martine KWIATKOWSKI		M. Patrick APPIANI	
Mme Christine MORITZ		M. André WOOCK	
M. André WOLFF		M. Pierre GRANDADAM	
M. Laurent LANDAIS		/	
M. Marc SCHEER		Mme Michèle POIROT	
M. Régis SIMONI		/	
M. Vincent FELDER		M Jean VOGEL	
M. Gérard DESAGA		M. Jérôme SUBLON	
M. Laurent BERTRAND		Mme Christiane OURY	
/		M. Michel AUBRY	
/		M. Ervain LOUX	
M. Alain GRISE		Mme Geneviève GABRIEL	
/		M. Pierre REYMANN	
M. Paul FISCHER		M. Alain FERRY	
Mme Sabine KAEUFLING		M. Alain HUBER	
/			